

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2024-447

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1,
VU l'avis favorable de l'Agence Routière Départementale,
VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal à la Sécurité Civile,
CONSIDERANT qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour le bon déroulement et prévenir les accidents qui pourraient survenir à l'occasion **du feu d'artifice tiré le 13 JUILLET 2024 à l'occasion de la Fête Nationale au lieu-dit « La Grenouillère » situé le long de la promenade des bords de l'Aure,**

ARRÊTE

Article 1^{er} - La circulation et le stationnement de tous les véhicules automobiles et engins à deux roues seront interdits, le **jeudi 13 juillet 2024**, de 22 heures jusqu'à la fin de la manifestation :

- *Boulevard Eindhoven (RD 613), sur la partie comprise entre le carrefour avenue de la Vallée des Prés / avenue Yves Dubois de la Cotardièrre et la limite d'agglomération.*
- *Avenue de la Vallée des Prés, sur la bretelle d'accès au boulevard Eindhoven.*

Article 2 - La déviation des véhicules s'effectuera par :

- *L'avenue de la Vallée des Prés et l'avenue Yves Dubois de la Cotardièrre.*

Article 3 - L'accès au camping sera interdit pour tous les véhicules et engins à deux roues de 22 heures jusqu'à la fin de la manifestation.

Article 4 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 - Tout véhicule en infraction pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 6 - Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Bayeux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le-vingt-un juin deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL

Conseiller Municipal délégué à la Police Municipale - bayeux.fr

